

ULTIMATUM

Le Journal de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Volume 6, Numéro 1, Novembre 2006

L'ÉDUCATION N'EST PAS À VENDRE...



SOMMAIRE

Éditorial p.2

ÉDUCATION

L'ingérence du privé
comme conséquence du
sous-financement p.3

LUTTES LOCALES

Manifestation
anti-impérialiste p.4

Café étudiant
menacé p.4

Frais afférents à
l'UQAM p.5

Sobey's à l'Université
Laval p.5

INTERNATIONAL

Rapport de l'ONU sur
le Canada
p.6-7

De l'impérialisme
"humanitaire" p.8

Jeunesse en
ébullition p.9

FEMMES

Aide financière aux
études p.10

MOUVEMENTS SOCIAUX

Réseau de solidarité
des travailleuses
et travailleurs p.11

MASSE p.11

...ET NOUS NON PLUS!

ÉDITORIAL

Par le Conseil exécutif

L'hiver n'est pas encore commencé qu'on s'attend déjà à un dégel... des frais de scolarité, bien sûr! On a beau être en période électorale, le gouvernement Charest ne promet aucunement de s'assurer de ne plus faire monter la facture étudiante. Et, de toute façon, qu'a-t-on à faire de ces promesses? Les frais afférents, eux, dans chaque institution, continuent d'augmenter; le gel des frais est tout simplement un mythe. Dans tous les cas, ce qu'on veut, ce sont des gestes concrets!

Libéraux, péquistes et adéquistes n'oseront certainement pas s'aventurer sur une pente glissante avec les étudiants et les étudiantes avant les prochaines élections. La grève du printemps 2005 fait nécessairement des siennes : peut-on oser couper ceux et celles qui savent se mobiliser et s'organiser? Il est grand temps de ne plus être à la remorque des volontés gouvernementales. Si nous avons pu initier la plus grande grève générale illimitée de l'histoire du mouvement étudiant, nous devons pourtant continuer à mettre de l'avant nos revendications. Le pouvoir est dans la rue, dit le dicton populaire. Comment les gouvernements peuvent-ils daigner ne pas entendre la population qui lui parle?

On est submergé-e par l'idée comme quoi on manque d'argent - lire l'État manque d'argent, évidemment. À un point tel qu'on commence à y croire. C'est vrai. On regarde les bilans financiers des institutions scolaires et c'est toujours dans le rouge. On regarde la facture étudiante du Québec comparée à la moyenne canadienne et c'est franchement plus bas. On oublie seulement de dire que nous aussi on est carrément dans le rouge. Puis on oublie surtout de dire qu'au lieu de se tourner vers les entreprises privées pour commanditer les programmes d'études et les nouveaux immeubles, on pourrait simplement leur demander de payer leurs impôts. Elles veulent contribuer au réseau de l'éducation? Qu'elles le fassent! Nul n'est obligé de capitaliser un droit pour autant.

Parce qu'il est grand temps d'agir, l'ASSÉ ne restera pas passive cette année. La campagne **Pour un réinvestissement, pas n'importe comment!** remet de l'avant la nécessité de la gratuité scolaire pour assurer une éducation accessible. Mais devant les coupures des institutions au niveau local, il devient aussi primordial de réclamer l'amélioration des ressources et services : bibliothèques, embauches de profs, meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et malentendantes, soutien psychologique, etc. Il importe, en fait, de considérer l'éducation globalement. L'ensemble des ressources dites complémentaires sont en réalité nécessaires à la réussite et à son épanouissement. Et à ce titre, en tête de ligne vient certainement l'incapacité du réseau à soutenir les parents-étudiants. La conciliation étude-famille se doit d'être priorisée, particulièrement afin d'assurer des horaires de garderies adaptés à la réalité étudiante.

Le succès de cette campagne? À nous d'y voir...

Campagne 2006-2007 de l'ASSÉ : Pour un réinvestissement, pas n'importe comment!



Par le Conseil exécutif

Pendant les semaines qui ont précédé notre dernier Congrès, plusieurs consultations et discussions concernant la campagne 2006-2007 ont eu lieu. Elles ont mené à l'adoption de revendications communes sur la base desquelles nous orienterons notre action pour l'avenir. Cette campagne, qui devrait s'échelonner sur plus d'un an, est une lutte à long terme qui exige un travail assidu de sensibilisation et de mobilisation. C'est pourquoi l'escalade des moyens de pression prévue est plutôt modérée : c'est le calme avant la tempête qui déferlera si le gouvernement ne tend pas l'oreille! Voyons cela de plus près.

Dans le contexte néolibéral actuel, le désengagement de l'État s'accroît sans cesse. Celui-ci se justifie par le manque d'argent alors que les entreprises paient de moins en moins d'impôts. Ainsi, les programmes sociaux sont sous-financés depuis des années et l'éducation post-secondaire ne fait pas exception. Ce sous-financement tant fédéral que provincial est à la source de multiples problèmes que les quelques rares investissements n'arrivent pas à régler. En effet, ceux-ci servent généralement à couvrir une partie des déficits des institutions scolaires, ce qui est loin de maintenir nos acquis ou encore d'améliorer nos conditions d'études. De plus, ces injections d'argent dans notre réseau d'éducation sont généralement attribuées sans consultation des principales personnes intéressées, soit la population étudiante et le personnel. C'est pourquoi le thème de notre campagne est **Pour un réinvestissement pas n'importe comment!** Nous exigeons de la sorte un apport d'argent neuf afin d'améliorer notre milieu.

Quels sont les volets que nous voulons contribuer à améliorer? Il s'agit de l'accessibilité aux études, la qualité de l'éducation et la conciliation étude-famille. Pour le premier, on constate que des frais de toute sorte accablent la population étudiante, sans compter que ces frais augmentent sans cesse. Or, il s'avère que les obstacles financiers sont la première cause d'abandon des études... Il nous apparaît évident que pour que l'éducation soit réellement accessible à tous et à toutes, celle-ci se doit d'être gratuite. Nous nous prononçons donc **pour la gratuité scolaire à tous les niveaux** alors que le discours ambiant en faveur du dégel des frais de scolarité mérite un contrepoids massif!

En ce qui concerne la qualité, nous considérons qu'elle diminue de plus en plus. En effet, les bibliothèques se dégarnissent, le personnel spécialisé tend à disparaître tandis que le matériel dans bien des laboratoires tombe en désuétude. La situation est si désespérée que plusieurs établissements d'enseignement se tournent vers le privé, ce qui amène son lot de dépendance envers l'entreprise, surtout en région. On nous met trop souvent devant un choix entre qualité et accessibilité. Il est de notre avis que les deux vont de pair et qu'il est possible de les valoriser si l'on se donne les moyens de le faire. C'est pourquoi nous menons aussi cette campagne **pour l'amélioration des ressources et services en éducation post-secondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé.**

Le dernier volet n'est pas anodin. On constate que les familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts, que la population étudiante est une tranche financièrement précaire de la population globale tout comme les femmes qui, en plus, assument encore aujourd'hui la part principale des tâches familiales. Or, qu'en est-il des parents étudiants et, à plus forte raison, des mères étudiantes? Afin de rendre la situation plus vivable pour ces personnes, nous sommes **pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation post-secondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.**

Enfin, pour arriver à l'obtention de nos revendications, nous nous sommes mis-es d'accord sur une série d'actions. Tout d'abord, un **ultimatum** sera remis au ministre de l'Éducation. Ensuite, nous ferons circuler une **pétition** le plus largement possible afin de signifier le soutien populaire aux principes que nous défendons. Si le gouvernement ne fait pas d'avancées dans le sens de nos exigences, nous mobiliserons en conséquence pour une **action directe de sensibilisation le 7 décembre** lors de laquelle nous déposerons nos pétitions. Au retour des vacances, des assemblées générales seront organisées afin de s'entendre collectivement sur une définition plus précise de la gratuité scolaire. Puis, une **grande manifestation nationale soutenue par des journées de grève se tiendra le 29 mars 2007** afin de démontrer le sérieux avec lequel nous entendons obtenir satisfaction! Ce plan d'action plutôt minimaliste laisse beaucoup de place aux initiatives locales tout en permettant de concentrer nos énergies sur quelques mobilisations significatives. L'important, à travers nos actions et la campagne d'information sous-jacente, c'est de construire une campagne à long terme sur des bases organisationnelles et militantes solides. Sur la base de nos actions cette année, nous pourrions envisager la teneur de l'intensification de nos moyens de pression pour la suivante.

Participons en grand nombre à cette campagne nationale! Joignons nos comités de mobilisation et distribuons massivement l'information pertinente! Notre force, c'est l'action! Notre objectif: la victoire!

L'Ultimatum est le journal de l'ASSÉ, il est produit par le Comité journal.

Ont contribué à ce numéro : Fanny Theurillat-Cloutier, Sophie Schoen, Rémi Daigle, Sandra Bérubé, Alexandre Leduc, Jolana Jarotkova, Christian Pépin, Guillaume Manningham, Ligue des droits et libertés, Rémi Bellemare, RSTT, MASSE et le Conseil exécutif.

Page couverture : Alexandre Leduc, David Clos Sasseville et Louis-David Lalancette-Renaud.

Correction : Aurélie Paquet, Valérie Soly et Julie Descheneaux.

Mise en page : Louis-David Lalancette-Renaud.

Impression : Payette et Simms.

Distribution : On fait notre possible!

Tirage : 5 000 exemplaires.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec :
ISSN : 61999, No. 619994

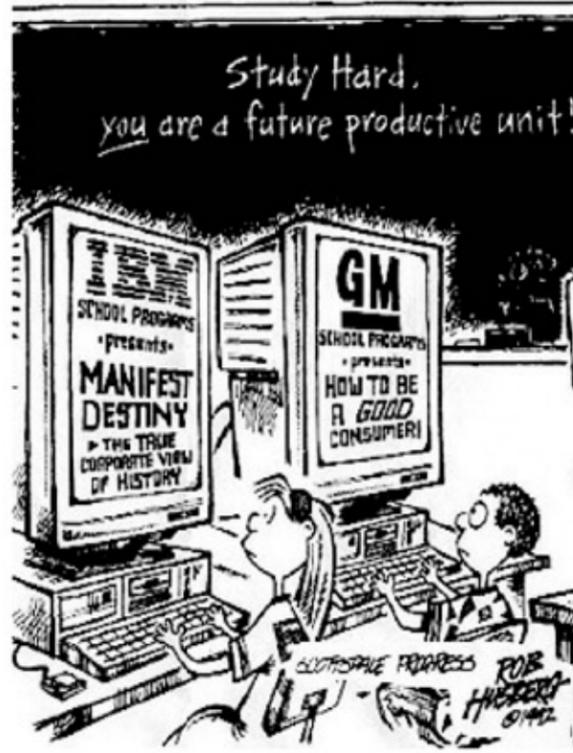
L'ingérence du privé comme conséquence du sous-financement

Par Fanny Theurillat-Cloutier,
étudiante à l'UQAM

Dégel des frais de scolarité qui nous pend au nez, cours de sports, relevés de notes ou preuves d'études payants, coupures de services étudiants...les conséquences du sous-financement chronique de l'éducation, de l'éducation post-secondaire entre autres, sont légions et bien connues. Mais la logique derrière le sous-financement est rarement interprétée comme un projet politique ; elle est plutôt généralement abordée comme une fatalité. Le manque de financement en éducation découlerait tout simplement de manque de fonds des gouvernements. Pourtant, en y regardant de plus près, le sous-financement a permis un "coup d'état" néolibéral en éducation. Les coupures sont bien réelles, et pour y pallier, une panoplie de "solutions" ont été et sont encore mises de l'avant : financement privé, gestion entrepreneuriale, logique de l'utilisateur-payeur et utilisatrice-payeuse.

Aux besoins toujours plus criants en effectif enseignant, locaux, matériel en tout genre, on répond depuis la fin des années 1980 avec des coupures des budgets provinciaux et fédéraux. Ces coupures peuvent être rattachées à des priorités politiques typiquement néolibérales, qui s'affichent pour la première fois en 1985 au Canada dans le rapport MacDonald¹. À partir de ce moment, un constat est posé que les ressources financières des gouvernements sont étirées au maximum et qu'il faut donc assainir les finances publiques, ce qui passe par la limitation de l'endettement. L'objectif du déficit zéro prend peu à peu de l'importance, jusqu'à devenir le point central orientant les décisions politiques au milieu des années 1990. C'est dans ce contexte que les coupures dans les programmes sociaux, y compris dans l'éducation, voient le jour. En 1996 par exemple est mise en application la réforme Axworthy, qui réduit drastiquement le financement fédéral des transferts aux provinces dédiés aux programmes sociaux, pour répondre à l'objectif du déficit zéro². En ne tenant compte que de l'éducation post-secondaire, le manque à gagner s'élève, compte tenu de la hausse des coûts de système et de l'inflation, à 4,9 milliards de \$ par an qui devraient être transférés. Au Québec, la même année, les États généraux sur l'éducation prennent acte des restrictions budgétaires et en tirent des conséquences très claires : "Quant aux coûts engendrés par l'enseignement postsecondaire, il faut prendre acte qu'ils ne pourront plus, dans ce nouveau contexte, être entièrement assumés par l'État. Il faudra donc promouvoir et stimuler le financement privé."³

De fait, les administrations, obligées de faire face aux restrictions budgétaires, ont rapidement trouvé une alternative dans le financement privé. Les contrats d'exclusivité entre institutions scolaires et des compagnies privées distributrices de boissons gazeuses ont permis, moyennant une certaine quantité de produits consommés par étudiant, étudiante par année, des revenus assez intéressants si l'on pense que le contrat entre Pepsi et l'Université de Montréal aura rapporté à cette dernière 10 millions de \$ en 10 ans, de 1999 à 2009⁴. Les locaux et bâtiments prennent le nom de donateurs, la majorité du temps des compagnies privées, pour être renommés "pavillon Jean Coutu" par exemple pour la faculté de pharmacie à l'Université de Montréal, ou "local Québécois" parmi de très nombreux autres aux HEC. Les donations privées qui proviennent de particuliers sont un modèle de redistribution des richesses élitistes : l'argent retourne aux institutions qui forment les "leaders" de demain, à savoir celles qui sont déjà destinées



aux élites. Le financement issu des anciens étudiants et anciennes étudiantes à McGill, université très renommée en Amérique du Nord, n'a aucun point de comparaison dans celui du réseau des UQ5, qui n'a pas ce renom et qui, du fait de son jeune âge, n'a pas non plus énormément de diplômé-e-s prêts et prêtes à le financer. Le mode de financement par le biais de dons favorise la reproduction d'un système d'éducation à deux vitesses. D'autre part, les donations sont en réalité de plus en plus souvent le fait de compagnies, plutôt que de particuliers. Au niveau canadien, "plus de la moitié [des revenus de legs, dons et subventions des universités] provenaient de l'entreprise privée, dont près de 75 % sous la forme de subventions et de contrats de recherches"⁶. On peut douter de l'altruisme pur de ce genre de dons, qui ont pour avantage d'influencer les secteurs d'études et les perspectives mêmes de recherche dans le sens des donateurs.

Le privé ne s'impose pas que de l'extérieur : la gestion administrative aussi se calque sur un modèle d'efficacité, d'efficience et d'économie (le modèle de la nouvelle gestion publique, "NGP" pour les intimes). La rationalisation des programmes en est un bon exemple : les programmes "moins rentables" se voient coupés, regroupés, transformés afin de devenir plus vendeurs.

Enfin, sous prétexte du manque de fonds, de plus en plus de petits frais reviennent à la charge des étudiantes et étudiants. Ces montants somme toute peu élevés qu'on retrouve au cégep dans certains cours de sports où 25 \$ supplémentaires sont demandés, à l'université pour chaque relevé de notes ou attestation d'études, ou encore dans les nombreuses hausses de frais afférents⁷ (ou de toute nature) incorporent peu à peu la logique de l'utilisateur-payeur et utilisatrice-payeuse en éducation. De là à un dégel ou une indexation des frais de scolarité à l'université, il n'y a qu'un pas, que certains aimeraient bien voir franchi.

Si on ne peut pas dire avec certitude que le sous-financement a été volontairement provoqué pour transformer l'éducation en entreprise rentable, le rôle du secteur privé en éducation n'aurait jamais connu un essor aussi important si le sous-financement n'était pas venu justifier qu'on y fasse appel. Au niveau canadien, "au cours des 15 dernières années, toutes les recettes de sources privées ont augmenté pour compenser la réduction des fonds publics versés aux universités, pour ce qui est des recettes de fonctionnement"⁸. D'où l'importance

de penser le "comment" du réinvestissement, pour éviter que celui-ci ne transforme par ses conditionnalités encore plus nos institutions scolaires en entreprises vouées à la rentabilité.

1. Dorval Brunelle, "Continentalisation et continentalisme", Interventions économiques, Montréal, Éditions Saint-Martin, no. 22-23, automne 1989-hiver 1990, p. 131-146.

2. <agoraetudiante.org>

3. Gouvernement du Québec, Rapport final de la commission des États Généraux de l'éducation, 1995-1996. <http://www.mels.gouv.qc.ca/etat-gen/rapfinal/s2-10.htm>

4. Jeanne Corriveau, "Le contrat d'exclusivité secret à l'Université de Montréal est dévoilé", Le Devoir, jeudi 23 janvier 2003, p. A3.

5. McGill en un an : 2004-2005, 55 millions. <www.mcgill.ca/about/quickfacts/support>
UQAM en cinq ans : 2002-2007, 57 millions. <www.fondation.uqam.ca>

6. ACCPU, "La privatisation graduelle, Ressources : les finances des universités 98-99", Dossiers en éducation de l'ACCPU, vol. 3, no 1, p. 4. <www.caut.ca/fr/publications/educationreview/3-privatisation.pdf>

7. Isabelle Laporte, "Les frais afférents se multiplient", La Presse, vendredi 8 septembre 2006, p. A1.

8. Statistique Canada, "Évolution des modèles de financement des universités", Revue trimestrielle de l'éducation, 2003, vol.9, no2, p. 7.

POUR PLUS D'INFO :

Consultez la Revue
Ultimatum 2006-2007!



Dans ce numéro :

- ★ Gratuité scolaire
 - ★ Accessibilité aux études
 - ★ Qualité de l'éducation
 - ★ Féminisme
- et plus...

Disponible dans toutes les bonnes associations ou sur Internet :
www.asse-solidarite.qc.ca

Ils occupent... Nous résistons...

Par Sophie Schoen,
étudiante au Cégep de Saint-Laurent

Cet été, les attaques de l'État d'Israël au Liban ont causé la destruction des infrastructures publiques (routes, hôpitaux, ponts, etc.), des domiciles de centaines de milliers de personnes et ont causé plus de 1 140 morts dans la population civile, sans parler du million de personnes exilées de force... Ce n'est pas une première pour les Libanais et les Libanaises, qui avaient vu le sud de leur territoire être bombardé et occupé par l'armée israélienne.



L'État d'Israël maintient son occupation des territoires palestiniens et sa domination militaire et économique de la région sans reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, notamment avec le projet du mur de l'Apartheid. Israël ne reconnaît pas non plus le droit au retour des gens de Palestine (dont 7 millions d'entre eux et elles sont aujourd'hui des réfugié-e-s) et détient plus de 9 000 prisonniers et prisonnières politiques du Liban et de la Palestine.

Devant une telle conjoncture internationale, nous, les membres de l'AECSL, avons tenu, lors de notre première assemblée générale, à ré-affirmer nos positions contre les guerres impérialistes. Nous nous portons solidaires de la résistance populaire non-violente au Liban et en Palestine. Nous nous sommes également prononcé-e-s pour le retrait des troupes canadiennes en Afghanistan, un autre exemple flagrant d'occupation, où le Canada joue un rôle clé. Nous avons tenu à souligner que le gouvernement canadien, à l'instar du gouvernement américain, soutient l'État d'Israël et contribue à ce que la situation fondamentalement injuste et impérialiste au Proche-Orient se maintienne. Nous pouvons faire pression sur nos dirigeants, et en ce sens, l'AECSL exige du gouvernement canadien qu'il recommence à donner de l'aide financière et humanitaire à l'Autorité Palestinienne, qu'il condamne toute agression israélienne en territoire libanais et palestinien et qu'il demande une réparation économique de la part d'Israël au Liban.

Une manière de se porter solidaire en tant qu'association étudiante est de participer aux manifestations dénonçant l'occupation. Nous sortirons dans les rues de Montréal le 28 octobre, au sein du contingent anti-impérialiste BLOQUEZ L'EMPIRE, pour dénoncer l'occupation de l'Afghanistan et faire le lien entre cette situation et l'occupation qui touche les peuples autochtones ici même, et pour se porter solidaires de tous les peuples qui ont été touchés par l'impérialisme canadien et étatsunien (Irak, Philippines, Haïti...). Nous rejoindrons par la suite la grande marche organisée par Échec à la Guerre.

En assemblée générale, les membres de l'AECSL ont tenu à faire leur part pour tenter d'interrompre la machine de guerre qui fonctionne au quotidien dans les entreprises, institutions politiques, médias et autres instances à Montréal et partout au pays. Ainsi, l'AECSL organisera prochainement des activités de sensibilisation et de mobilisation par rapport à la situation au Proche-Orient. Le 27 octobre 2006, à la veille de la manifestation contre la présence canadienne en Afghanistan, il y aura un campement au Cégep en soirée avec discussions, ateliers et préparation de banderoles pour la manifestation du lendemain.

Un café étudiant menacé?

Par Rémi Daigle,
étudiant au Collège François-Xavier-Garneau

Disons que la session a commencé tôt ou terminé tard, selon le cas, pour les militants et les militantes de l'AGECFXG, l'association étudiante du Cégep F-X Garneau dans la région de Québec. Le début de session fut occupé en raison des rénovations majeures que les militants et militantes ont effectué dans le café Oxyemel, un café autogéré au cégep depuis 1979.

Pourquoi rénover le café ? Deux raisons : l'une est assez technique; le café n'avait pas été rénové depuis presque 10 ans et les travaux commençaient à être nécessaires, l'autre raison est que la direction qui gère un budget déficitaire s'est lancée dans un vaste projet de réaménagement de tout le premier étage du pavillon central de l'école. Ainsi, trouvant que notre café "n'était pas invitant" et qu'il "fallait le fermer pour ne pas avoir honte quand il y avait de la visite", la direction a lancé un appel de projets pour le réaménagement complet de l'étage où se trouve l'ensemble des locaux de l'association, de la coopérative, la cafétéria, au moins la moitié des casiers du cégep et la principale salle commune de l'école, qui est divisée en plusieurs pavillons.

Sans devenir complètement paranoïaque, l'association perçoit la situation comme étant une menace potentielle très sérieuse, et ce, pour quelques raisons bien simples. En effet, les relations conflictuelles que les étudiants et les étudiantes entretiennent avec la direction depuis quelques années sont loin de laisser la communauté étudiante rassurée face aux intentions de la direction dans ce projet.

Par ailleurs, advenant que ni la coopérative, la cafétéria, l'association étudiante ou les trois groupes ensemble ne proposent pas un projet s'inscrivant dans la volonté de la direction, verrons nous apparaître un quatrième promoteur extérieur dans le décor? Il va de soit que la formule employée n'est pas du tout propice à un esprit créateur puisque l'on peut, si l'on est raisonnable, croire que le projet accepté sera en tout point conforme aux exigences de la direction et non à celles de l'assemblée générale des étudiants et des étudiantes.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un défi de taille pour l'association étudiante qui devra travailler plus dur afin de produire un changement dans l'établissement de la priorité du cégep, et ainsi cesser d'être à la remorque de la direction en cette matière.

Comment contribuer au journal

L'Ultimatum est un journal fait bénévolement par et pour les étudiants et les étudiantes. Pour continuer de vivre, il a besoin de l'aide et des contributions de personnes comme toi!

Tu peux contacter directement le Comité journal de l'ASSÉ à :

ultimatum@asse-solidarite.qc.ca

Voici quelques façons de contribuer à l'Ultimatum :

- ★ En écrivant des articles
- ★ En étant impliqué-e sur le Comité journal
- ★ En le diffusant dans ton milieu
- ★ En créant des dessins ou illustrations
- ★ En proposant des sujets à traiter

Une hausse de plus, c'est une hausse de trop!

Par Christian Pépin,
étudiant à l'UQAM

Depuis le début de la session, l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH) de l'UQAM mène une bataille contre le Conseil d'administration qui, en mai dernier, a voté à l'unanimité une résolution donnant le feu vert à des négociations avec les associations étudiantes facultaires afin d'augmenter certains frais afférents de 100 \$ par session. Voici donc un petit aperçu de cette lutte qui n'est qu'une extension locale d'une bataille politique d'envergure nationale, voire internationale.

Tout d'abord, en raison du désinvestissement patent des différents paliers gouvernementaux depuis les dernières décennies, l'Université, comme le reste du monde de l'éducation d'ailleurs, souffre d'un manque à gagner important, se traduisant cette année à l'UQAM par un budget déficitaire annoncé de 22 millions de dollars. Évidemment, des coupures ont été effectuées dans les budgets alloués aux divers départements de même qu'envers la bibliothèque, minant toujours davantage une qualité de l'éducation en dérive. Dans un tel contexte, le processus de négociation mis en branle se présente ainsi comme un appel de l'administration aux associations étudiantes, visant la cogestion de coupures et de hausses de frais, dans un " esprit de compréhension solidaire " de l'état pitoyable des finances de l'Université. C'est le " on n'a pas le choix, tout le monde doit faire sa part malheureusement " à défaut de quoi d'autres coupures devront être effectuées à différents niveaux (par exemple: fermer la bibliothèque les soirs et les fins de semaine).

Il est par contre à première vue paradoxal que dans un tel contexte de déficit et de compressions

budgétaires, les dépenses du budget de cette année soient évaluées à 19 millions \$ de plus que l'année dernière! Ceci doit se comprendre tout particulièrement à la lueur de l'expansionnisme immobilier uquamien et des dettes et intérêts bancaires faramineux qui en résultent (par exemple: près de 7 millions d'intérêts bancaires de plus pour l'année 2006-2007). En plus du budget des terrains et bâtiments, seul le budget de l'administration a augmenté considérablement. Donc, plus d'administrateurs et d'administratrices pour gérer davantage de terrains et bâtiments, voilà les priorités manifestes du budget uquamien 2006-2007, orientations gardées silencieuses par le rectorat qui ne fait que crier au secours du réinvestissement et de la compréhension étudiante!

Face à cette situation, l'AFESH a initié dès le début de la session une campagne de lutte contre cette menace de hausse de frais et contre les coupures dans la qualité de l'éducation, position qui a été réitérée par l'assemblée générale tout dernièrement. Campagne d'information et de mobilisation, pétitions, visites perturbatrices lors de réunions du Conseil d'administration, les tactiques classiques d'un syndicalisme de combat conséquent quoi! De plus, un travail a été fait au niveau des relations avec les autres syndicats facultaires et les divers syndicats de travailleurs et travailleuses, efforts qui ont donné lieu à une position commune de ces divers acteurs sociaux contre toute hausse de frais afférents et pour un réinvestissement massif au service de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation, position s'étant entre autres manifestée lors d'une conférence de presse ayant eu lieu le 25 septembre dernier. Malgré des rencontres avec notre recteur qui nous a promis de procéder à aucune hausse ou nouvelle coupure sans notre accord, nous restons profondément vigilants et vigilantes car des propositions nouvelles de l'administration

sont à venir voire des frais afférents déguisés sous le nom de fonds institutionnels (par exemple: fonds institutionnel pour la bibliothèque comme à l'Université de Montréal). De notre côté, nous leur dirons que s'il faut couper immédiatement, que les coupures se fassent dans les budgets des terrains et bâtiments et dans celui de l'administration! Ainsi, dans la poursuite de notre escalade de moyens de pression, une manifestation interne est à venir de même que la consultation d'assemblées



générales en vue d'une possible journée de grève.

Enfin, notre combat s'inscrit dans une lutte contre l'accroissement de la pauvreté étudiante et de l'endettement, en plus d'une lutte contre la dégradation de la qualité de l'éducation. Mais nous sommes grandement conscients et conscientes que c'est par une lutte combative nationale contre le gouvernement, par l'intermédiaire de notre syndicat national l'ASSÉ, que ces combats auront véritablement un écho et se traduiront par des changements réellement significatifs.

Cours de privatisation de l'éducation 101:

le supermarché-école

Par Jolana Jarotkova,
étudiante à Université Laval

En février dernier, une fuite dans les médias révélait au grand jour un projet qui deviendra vite très controversé sur le campus de l'Université Laval : la construction d'un supermarché-école sur le campus universitaire. Il s'agit d'un projet qui était en préparation depuis près de trois ans sans que la communauté universitaire lavalloise en soit informée... Nous nous serions donc réveillés-e-s un jour avec un supermarché dans notre cour !

Détails du projet...

Au départ, le projet devait être directement réalisé par Sobeys qui se chargeait de construire le bâtiment, alors que l'Université Laval louait son terrain pour une durée de 30 ans et assumerait les frais d'infrastructure comme les routes et les stationnements. De plus, Sobeys donnerait deux millions de dollars pour la création d'une chaire de recherche en consommation. Bien que Sobeys ne soit plus maintenant le seul candidat en vue, le concept reste sensiblement le même... Vu rapidement, le projet a de quoi enchanter n'importe quel étudiant ou étudiante en consommation. Imaginez : un endroit où enfin mener des recherches sur le terrain, une chaire de recherche pour encourager la recherche aux cycles supérieurs... C'est parfait !

MAIS...

Une partie de la population étudiante et des professeur-e-s ont vivement réagi à l'annonce de ce projet. En effet, il s'agit d'une invasion directe du privé sur le campus. Pour beaucoup, l'autonomie universitaire est menacée... Est-ce que les étudiants et les étudiantes qui sortent d'une telle formation seront capables de transposer leurs apprentissages dans d'autres contextes? Comment peut-on penser que la compagnie privée ne tentera pas d'influencer le choix des sujets de recherche, les résultats ou la publication de ces derniers? D'autant plus que les propos des promoteurs de ce projet sont contradictoires... Alors que le doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation affirme que la liberté universitaire restera intacte, les propos du président de Sobeys Québec - qui a toujours le plus de chances de remporter l'appel d'offres - parlent d'eux-mêmes : "(il y a) des façons de faire IGA qui peuvent teinter les résultats"¹. On peut se douter que les motivations des autres chaînes sont les mêmes. Tout ça sans oublier que pendant leur formation, les personnes qui étudient constituent une main-d'œuvre de recherche en marketing à très bon marché !

En plus de la menace pesant sur la formation, les personnes opposées au projet dénoncent le manque de transparence de la part de l'université. Bien que des demandes de renseignements ont été faites à de nombreuses reprises par les comités exécutifs des associations pan-campus, l'adminis-

tration universitaire y a rarement répondu et les réponses ont toujours été très vagues. Avec cette mauvaise volonté, inutile d'espérer une quelconque consultation des étudiants et des étudiantes et de la communauté universitaire ! Après tout, s'ils font ce projet pour nous... qu'ont-ils à cacher?

Et maintenant ?

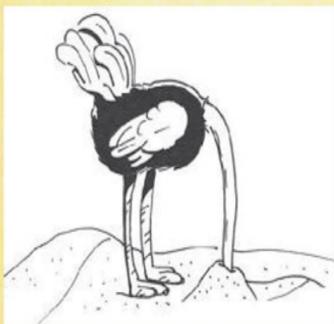
Le conseil d'administration de l'université a adopté le principe du projet, c'est-à-dire un accord à ce qu'un projet de ce type se réalise sur le campus. Suite à des pressions, l'administration a décidé de lancer un appel d'offres au lieu d'aller négocier directement avec Sobeys. Un comité d'évaluation a été formé afin d'examiner les propositions reçues. Théoriquement, le rapport aurait dû être remis au Conseil d'administration le 27 septembre dernier... Toutefois, le vice-recteur a fait reporter cette remise, sous prétexte qu'il restait des vérifications juridiques à faire. Du côté de la population étudiante, on craint que cela ne soit un stratagème pour adopter le projet lors de la semaine de lecture ou en fin de session alors que la mobilisation est difficile (technique classique de l'Université Laval) ou encore faire différer cette adoption après la course au rectorat.

1. MORIN, Annie, "Laval et Sobeys s'offre un supermarché-école", Le Soleil, La Une, jeudi 16 février 2006 page A1.

LE CANADA COUPABLE SELON L'ONU

Données recueillies par Guillaume Manningham, étudiant à l'UQAM, avec la précieuse collaboration de la Ligue des droits et libertés

Introduction



Quand on parle de droits, la plupart du temps on se réfère aux droits civils et politiques comme la liberté d'expression, de réunions, de croyances, etc. On oublie trop souvent les droits économiques, sociaux et culturels, indissociables des droits civils et politiques. Après tout, que vaut le droit de participer à la vie politique lorsqu'on ne peut avoir accès à l'éducation? Que vaut le droit de se défendre en cours quand on ne peut se payer une avocate? Au

Canada, que signifie le droit de vote pour une personne itinérante sans adresse postale? Pas grand chose. Dans un contexte capitaliste néolibéral où la recherche du profit prime, les conditions de vie de milliers de personnes se détériorent à chaque année. De plus, au niveau politique, les États réduisent l'accès aux programmes sociaux et la qualité de ceux-ci en laissant plus de place au secteur privé en santé et en éducation entre autres. Les médias de masse nous divertissent et camouflent bien souvent les situations réelles vécues par une grande partie de la population canadienne. Quand ce sont des organismes communautaires qui dénoncent ces situations, le silence est de mise. Plus difficile quand il s'agit de l'ONU...

Au sein des Nations Unies, il existe le Comité des droits économiques, sociaux et culturels qui analyse la situation de différents pays dans le monde et qui fait des recommandations auprès de ces pays. Comme une autruche qui se met la tête dans le sable volontairement, la délégation gouvernementale canadienne à Genève déclare auprès de ce Comité que « Tout va très bien au Canada ». Peut-être est-ce le cas pour ces hauts fonctionnaires, mais pas pour bien du monde.

En effet, le 22 mai 2006, le Canada s'est fait blâmer par ce Comité qui a fait un rapport étudiant la période de 1994 à 2004 et accuse l'État canadien de manquer de volonté pour pouvoir respecter ses propres engagements en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) signé par le Canada et accepté par le Québec en 1976. Ces deux gouvernements se sont donc engagés à ce que leurs lois, leurs politiques et leurs programmes respectent les clauses du PIDESC. Cependant, comme pour bien d'autres traités internationaux, les belles paroles laissent place à de l'inaction sur le terrain.

Fait intéressant aussi, le Comité affirme que le Canada a les moyens d'assurer la jouissance de tous les droits énoncés dans le PIDESC, et ce, dans une large mesure et que rien ne justifie l'inaction des gouvernements pour assurer ses droits, y compris la lutte au déficit. Le Comité d'experts s'est dit préoccupé entre autres par la persistance des problèmes de pauvreté, de faim et de logement et des effets dramatiques sur les groupes les plus vulnérables de la société et souligne notamment l'insuffisance du salaire minimum, des prestations d'aide sociale, de la protection de l'assurance-emploi et de l'accès aux logements sociaux.

D'autre part, la Ligue des droits et libertés s'est associée à plus d'une cinquantaine d'organismes de défense des droits pour écrire le Rapport social 2005 qui dénonce les violations du PIDESC par nos gouvernements et il a été soumis au Comité de l'ONU. Pour la Ligue, le PIDESC est un outil pour faire avancer nos droits et pour exiger des changements dans le but d'atteindre une plus grande justice sociale. Il faut s'en servir dans nos mouvements sociaux, comme à l'ASSÉ, pour affirmer que nos revendications sont justes et légitimes.

Voici ci-contre quelques violations du PIDESC faites par nos gouvernements canadiens et québécois et quelques recommandations faites pour y remédier.

Sur l'éducation

Article 3: Le Comité, tout en notant que des bourses, prix, prêts et autres types d'appui sont fournis aux individu-e-s et aux groupes défavorisés et marginalisés, se déclare préoccupé par l'effet discriminatoire qu'a depuis 1998 l'augmentation des frais d'études sur les personnes à revenus modestes dans nombre de provinces et territoires.

Article 32: Le Comité est préoccupé par les informations selon lesquelles les personnes afro-canadiennes qui étudient se heurtent à des difficultés d'accès à l'enseignement et abandonnent en nombre disproportionné leurs études secondaires.

Article 65: Le Comité recommande à l'État de faire en sorte, par tous les moyens appropriés, que l'enseignement supérieur soit rendu également accessible à tous et toutes sur la base du mérite.

Sur le logement

Article 28: Le Comité est préoccupé par le fait que le nombre estimatif de sans-abri au Canada est toujours compris entre 100 000 et 250 000.

Article 29: Le Comité note avec une préoccupation particulière que de nombreuses expulsions sont effectuées en raison de très faibles retards de paiement de loyer, sans considération pour les obligations qui incombent à l'État en vertu du Pacte.

Sur le travail

Article 18: Le Comité note avec préoccupation que, dans toutes les provinces et tous les territoires de l'État, le salaire minimum est inférieur au seuil de faible revenu et ne suffit pas à assurer un niveau de vie décent aux personnes qui travaillent et à leur famille.

Article 19: Le Comité est préoccupé par le fait que certaines catégories de travailleurs et de travailleuses tels que les fonctionnaires et les salarié-e-s des sociétés d'État, les enseignants et les enseignantes de l'école publique et les professeur-e-s de collège et d'université sont privé-e-s du droit de grève au Canada.

Article 48: Le Comité recommande à l'État de prendre des mesures pour que les travailleurs et les travailleuses exerçant des emplois précaires, à temps partiel et temporaires faiblement rémunérés, en particulier les femmes, puissent avoir accès à des régimes d'assurance pour l'emploi, exercer leurs droits syndicaux et être réellement protégé-e-s par les normes du travail.

Sur les femmes

Article 26: Le Comité note avec préoccupation que l'absence de logements d'un coût abordable et l'assistance insuffisante qui leur est fournie empêchent les femmes victimes de violences de mettre fin à ce type de relations.

Article 46: Le Comité recommande à l'État de prendre en considération le droit des femmes au travail et la nécessité pour les parents de parvenir à un équilibre entre le travail et la vie de famille et de les aider à assumer leurs choix en mettant en place des services de garde d'enfants appropriés.

Sur la pauvreté, l'aide sociale et l'assistance-emploi

Article 15: Le Comité constate avec préoccupation qu'en dépit de la prospérité économique du Canada et de la réduction du nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de faible revenu, 11,2 % de sa population vivait encore dans la pauvreté en 2004, et qu'il existe d'importantes différences de niveaux de pauvreté entre les provinces et les territoires. Il note avec une préoccupation particulière que le taux de pauvreté demeure très élevé parmi les personnes et groupes défavorisés et marginalisés, tels que les autochtones, les personnes afro-canadiennes, les personnes immigrantes, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes à faible revenu et les mères célibataires.

Article 20: Le Comité réaffirme sa préoccupation devant le fait que les transferts fédéraux d'assistance sociale et de services sociaux aux provinces et aux territoires ne comprennent toujours pas de normes relatives à certains droits énoncés dans le Pacte, notamment le droit à la sécurité sociale. Il est également préoccupé par le fait que l'appui accordé à l'éducation postsecondaire, à l'assistance sociale et aux services sociaux au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux n'a pas été rétabli au niveau atteint en 1994-1995, alors que l'État a enregistré une croissance économique soutenue ces dernières années.

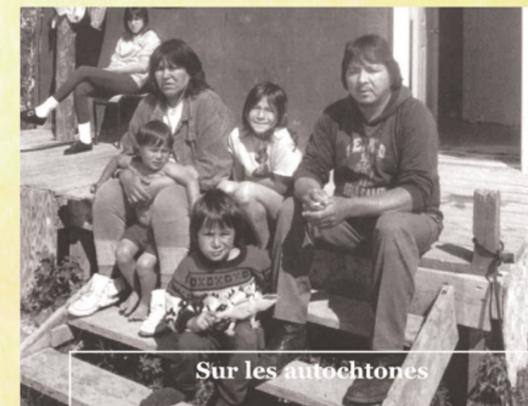
Article 44: Le Comité recommande que l'État élimine à titre prioritaire les inégalités économiques et qu'il évalue dans quelle mesure la pauvreté constitue un problème de discrimination au Canada.

Article 21: Le Comité note avec inquiétude que, dans la plupart des provinces et territoires, les prestations d'assistance sociale sont inférieures à ce qu'elles étaient il y a une décennie, ne fournissent pas un revenu suffisant pour satisfaire les besoins fondamentaux en matière d'alimentation, d'habillement et de logement, et sont souvent fixées à un niveau inférieur à la moitié du seuil de faible revenu.

Article 55: Le Comité recommande de nouveau que la Prestation nationale pour enfants soit modifiée de sorte à interdire aux provinces et aux territoires de la déduire des prestations versées au titre de l'assistance sociale.

Article 22: Le Comité juge préoccupant que seule une proportion très faible de personnes au chômage reçoivent des indemnités et note que l'État n'a pas fourni de réponses détaillées aux préoccupations qu'il avait précédemment exprimées à ce sujet. Il note avec préoccupation que 39 % seulement des Canadiens et des Canadiennes au chômage avaient droit en 2001 à des prestations; que, dans certaines provinces, par exemple l'Ontario, ce pourcentage est encore moins élevé; que le nombre de jeunes touchant des allocations de chômage a diminué; que des personnes migrantes travailleuses et de nombreux travailleurs et travailleuses à temps partiel, principalement des femmes, versent des cotisations, mais ont beaucoup de mal à percevoir des indemnités; enfin, que le taux de compensation de la perte de revenus, qui a été réduit à 55 % en 1997, n'a jamais été aussi bas.

Article 54: Le Comité recommande à l'État de réévaluer le régime d'assurance chômage de manière à ce que tous les chômeurs et chômeuses y aient davantage accès et bénéficient de meilleures prestations.



Sur les autochtones

Article 45: Le Comité recommande à l'État d'adopter, en consultant les groupes de femmes des Premières Nations et des peuples autochtones, des mesures pour combattre la discrimination à l'égard des femmes des Premières Nations et de leurs enfants en matière de statut des Indiens, d'appartenance à la bande et de biens fonciers matrimoniaux. Il lui demande en particulier d'abroger l'article 67 de la loi canadienne sur les droits de la personne qui ne permet pas aux membres des Premières Nations de porter plainte pour discrimination devant une commission ou un tribunal des droits de l'homme.

Article 67: Le Comité recommande à l'État de commencer à adopter et à appliquer des plans concrets, assortis de points de référence et de calendriers pertinents, en vue d'examiner et de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, ainsi que dans le domaine de la propriété intellectuelle pour la protection et la promotion des droits ancestraux et des savoirs traditionnels des peuples autochtones.

Sur l'eau et l'alimentation

Article 27: Le Comité note avec préoccupation qu'environ 7,4 % de la population, soit environ 2,3 millions de personnes, souffrent d'insécurité alimentaire au Canada et que 40 % environ des bénéficiaires des banques alimentaires sont des enfants et des jeunes.

Article 30: Le Comité regrette que l'État ne reconnaisse pas le droit à l'eau comme un droit tel que convenu dans le pacte.



Pour plus de renseignements et pour consulter les rapports mentionnés dans l'article, visitez le site Internet de la Ligue des droits et libertés : www.liguedesdroits.ca

De l'impérialisme "humanitaire"



Par Rémi Bellemare,
étudiant à l'UQAM

Tous les jours, tant dans les journaux télévisés qu'écrits, on entend parler de la guerre en Afghanistan comme une intervention humanitaire. Mais qu'en est-il vraiment? Certes, les Afghans et les Afghanes ont tout un pays à reconstruire, mais l'occupation militaire ne va pas du tout dans ce sens, bien au contraire! Évidemment, si les États-Unis n'avaient pas envahi le pays en tentant de faire croire au monde entier qu'ils voulaient déloger un gouvernement qui "soutient les terroristes" alors qu'ils ne voulaient que raffermir leur présence dans la région, nous n'en serions pas là. Toutefois, on ne fait pas l'Histoire avec des "si", il faut donc se demander pourquoi le gouvernement canadien tient à maintenir des soldats en Afghanistan et quel est notre rôle par rapport à cette participation dans ces actions militaires?

Depuis plusieurs années déjà, les missions de l'armée canadienne ont une étiquette de "maintien de la paix" et c'est dans cette tradition que le gouvernement tente d'inscrire son intervention en Afghanistan. Toutefois, il est nécessaire de dire qu'il s'agit bien d'une occupation dans ce cas-ci et non pas une mission de maintien de la paix. En effet, pour avoir maintien de la paix, il faut que cette paix ait déjà existé, ce qui n'est pas le cas en Afghanistan. Depuis la fin officielle des combats,

beaucoup de civil-e-s et de soldats afghans sont morts et mortes, meurent encore quotidiennement et, malheureusement, continueront de mourir dans les combats opposant les forces de l'OTAN, dont fait partie l'armée canadienne, aux diverses formes de résistance. Cela étant dit, il reste que le Canada tente de nous faire croire que sa participation au conflit en Afghanistan est motivée par des fins humanitaires, quels pourraient être ses buts s'il en était autrement?

Tout d'abord, il serait hors de question pour le Canada, comme pour tous les autres pays de la coalition, de participer à cette mission si aucun contrat de reconstruction n'était accordé à des entreprises d'ici. En effet, en sachant que "Les États-Unis ont également refroidi leurs relations avec des pays comme la France, le Canada ou le Mexique. Cette politique se reflète par exemple par l'octroi de contrats de reconstruction de l'Irak à

des entreprises originaires de pays ayant soutenu la guerre, mais pas à celles de pays qui s'y sont opposés."¹, il est fort possible que le Canada ait changé d'idée et ait décidé de soutenir les États-Unis pour mettre la main sur des contrats de reconstruction lucratifs. Sinon comment expliquer les dépenses de millions, voire de milliards de dollars dans l'occupation de l'Afghanistan, alors qu'ils n'interviennent pas au Darfour où il y a probablement la plus grande crise humanitaire du moment? Il faut ajouter que cette participation militaire permet aussi au gouvernement en place de légitimer l'investissement de 15 milliards de dollars dans le nouvel équipement pour l'armée². En effet, comment vendre aux contribuables l'idée de la nécessité de financer l'armée si celle-ci n'est pas utilisée?

Et si cette intervention, bien que majoritairement motivée par des intérêts économiques, permettait tout de même à la population de se défaire d'un gouvernement sanguinaire, où est le mal? Il faut plutôt se demander si l'invasion américaine et l'occupation des forces de la coalition améliorent réellement les conditions de vie des Afghans et des Afghanes. À ce propos, l'idée de remplacer le système ultraconservateur des Talibans par celui soutenu par l'Alliance du Nord n'est certes pas rassurante. En effet, la feuille de route de ces alliés des États-Unis est loin d'être enviable. Non seulement ont-ils été coupables de nombreux crimes de

guerre, tels que des massacres et des viols pendant les conflits armés contre leurs opposants mais leur règne, qui dura jusqu'en 1996, ressemblait en plusieurs points à celui des Talibans, notamment au niveau des droits des femmes, ou plutôt leur absence³. Il ne s'agit pas ici de légitimer le rôle extrêmement néfaste des talibans, mais plutôt de démasquer le mensonge qu'est le rôle prétendument positif de l'intervention des forces des différents pays de l'OTAN. En effet, il ne faut pas oublier les milliers de civil-e-s qui meurent chaque jour directement à cause des combats ou par la détérioration de leur niveau de vie dû à la destruction d'une grande partie des infrastructures du pays telles que les stations d'épuration d'eau, les routes et les centrales électriques.

Enfin, alors que la raison officielle de plusieurs gouvernements nationaux pour justifier l'occupation de l'Afghanistan est la "lutte contre le terrorisme", il est évident que ce genre d'intervention, plutôt que d'apaiser les tensions, ne fait que les attiser et augmente les risques d'attaques contre les troupes canadiennes en Afghanistan et contre les pays responsables de cette tuerie. De plus, un simple calcul permet de constater que les interventions en Irak et en Afghanistan ont fait, au minimum, six fois plus de victimes que tous les attentats terroristes dans le monde depuis 1968⁴.

Il va sans dire que tout l'argent investi dans les forces armées et dans l'occupation de l'Afghanistan aurait pu servir à des fins beaucoup plus constructives, comme dans l'éducation ou dans d'autres programmes sociaux, tant ici que là-bas. C'est pourquoi il est important pour nous, en tant qu'étudiantes, étudiants et en tant que citoyens, citoyennes de s'opposer à l'occupation militaire de l'Afghanistan afin de façonner la société comme nous l'entendons!

-
1. http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/elections_EU2004/bush/bush04.shtml
 2. <http://www.radio-canada.ca/radio/sansfrontieres/74807.shtml>. Site consulté le 11 octobre 2006.
 3. Source pour crimes de guerre de l'alliance du nord et années de règne.
 4. <http://www.unknownnews.net/casualties.html>
 5. What the US terror war is really about - Socialist Worker, 21 octobre 2005, p.3.

Implique-toi dans les Comités de l'ASSÉ

Tu veux faire ta part dans la lutte pour le droit à l'éducation et vivre une expérience enrichissante? Les Comités de l'ASSÉ sont là pour toi! Voici les Comités auxquels tu pourrais participer :

**Femmes ★ Recherche et réflexion ★ Conseil exécutif
Journal ★ Relations internationales ★ Information
Affaires académiques et pédagogiques ★ Formation**

Pour plus d'informations concernant ces Comités ou pour savoir comment t'impliquer, contactes-nous!

Par téléphone au (514) 390-0110 ou
par courriel à executif@asse-solidarite.qc.ca

Jeunesse en ébullition

- deuxième partie -

Par Alexandre Leduc,
étudiant à l'UQAM

États-Unis



Du 4 au 7 août 2006 s'est tenu à Chicago le congrès national de l'association Students for a Democratic Society (SDS). Dans les années 60, la SDS était un groupe très militant et bien organisé d'étudiants et d'étudiantes, formé d'un petit exécutif national et de plusieurs associations locales (local chapters). Malgré des années de constantes mobilisations, notamment sur la question de la guerre au Viêt-Nam, elle s'effondre en 1969 suite à des crises internes. Récemment, des activistes ont repris l'idée d'une coordination nationale du militantisme étudiant et ont appelé à un congrès.

Le moment est bien choisi pour remettre la SDS sur les rails. En effet, deux éléments brossent un tableau relativement semblable à celui des années 60 : les guerres injustifiées en Irak et en Afghanistan qui se prolongent et les droits civiques qui régressent (Patriot act). Nous pouvons aussi faire un parallèle intéressant entre la menace rouge (red scare), la peur du communisme, de l'époque et la menace terroriste de notre début de siècle.

Avec un membership volontaire, la SDS est une organisation passablement radicale qui n'a pas d'énormes moyens, mis à part le bénévolat de ses membres et personnes sympathisantes. Il y a environ 300 chapitres éparpillés aux États-Unis. Chacun de ceux-ci étant composé de 5 à 50 membres.

Plusieurs débats ont animé l'ordre du jour du groupe aux tendances anarchisantes. Le congrès a traité de moyens de financement efficaces, de la structure dont l'organisation devrait se pourvoir et d'une ligne politique minimale sur plusieurs enjeux. Récemment, le mouvement étudiant américain proche de la SDS a plutôt été actif dans le domaine des luttes anti-guerres et contre les récentes lois d'immigration racistes.

<http://www.studentsfordemocraticsociety.org/>

Europe de l'Est

Rien ne va plus en Europe de l'Est. En effet, l'entrée imminente de plusieurs de ces pays dans l'Union européenne et toute la libéralisation de l'économie que cela sous-tend risque de provoquer des étincelles. Les générations actuelles d'étudiants et d'étudiantes entendent bien pouvoir continuer à étudier sans payer de frais. Portrait général tel que lu sur :

<http://www.luttes-etudiantes.com/rezo/>

Bulgarie

Selon le Standard News, les droits d'inscription universitaires vont augmenter dans ce pays après le 1er janvier 2007, date de son accession à l'UE. Ce journal libéral estime que les droits d'inscription bulgares devront être "égaux à ceux des universités de l'UE". Ce sera vraisemblablement dans le nouveau budget post-adhésion que l'on trouvera les coupures qui pourraient provoquer un doublement des tarifs dans les universités publiques. Les universités privées sont déjà libres de fixer leurs frais de scolarité.

Hongrie

La création de droits d'inscription à l'université a entraîné une certaine radicalisation du mouvement étudiant hongrois, où les syndicats classiques sont débordés par des mouvements plus informels. Le plus jeune d'entre eux, le Réseau étudiant (Hallgatói Hálózat), a organisé une série d'actions à la fin du mois de septembre. Il

Mexique

2 octobre 1968 : le massacre de Tlatelolco

Il y a 38 ans qui le séparent de cette date, pourtant elle restera gravée à jamais dans la mémoire du peuple mexicain. Elle a été celle d'un massacre de l'État mexicain envers ses étudiants et ses étudiantes. En 1968, comme partout dans le monde, le Mexique connaît une vague d'agitation politique de la part du mouvement étudiant qui réclame une plus grande démocratisation de leur pays (où le même parti détient le pouvoir depuis 1929). Cette démonstration de la colère étudiante s'inscrit aussi dans le mouvement étudiant mondial initié en quelque sorte lors des événements de mai 68 en France.

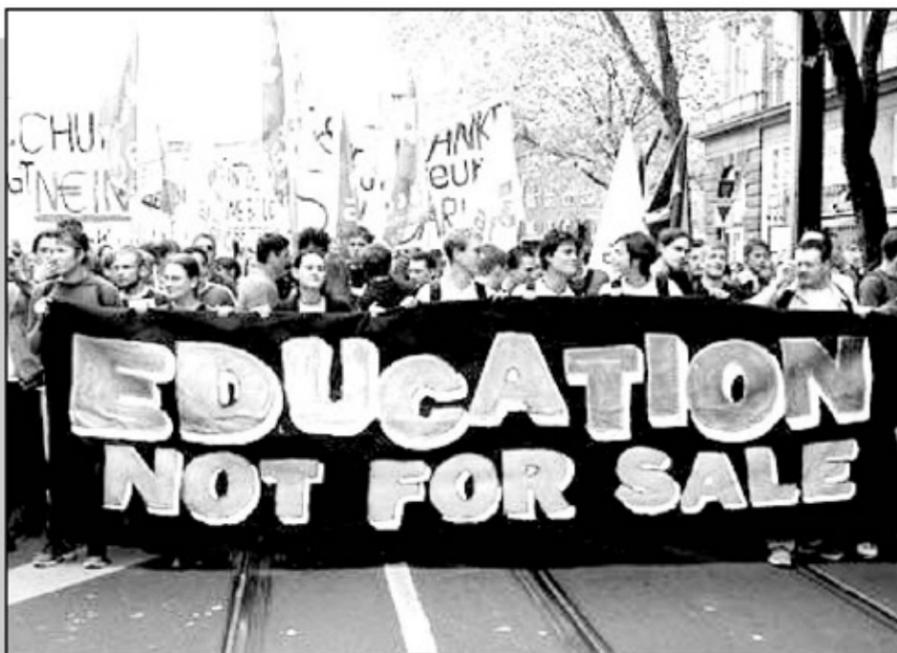
En effet, à quelques mois de l'ouverture des Jeux olympiques à Mexico, le mouvement de contestation grandit et dérange le pouvoir. C'est l'époque de l'hégémonie dictatoriale du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) qui, sous un masque de démocratie, dirige d'une main de fer le géant latino-américain.

Au début du mois d'octobre 1968, cela fait déjà presque neuf semaines que la grève dure et le secrétaire d'État Luis Echeverría compte bien en finir avec le soulèvement étudiant. Le Mexique, en recherche de légitimité internationale, ne peut se permettre d'ouvrir des Jeux olympiques en pleine période de désordre social. Ainsi, c'est lors d'un rassemblement étudiant à La plaza de las tres culturas, Tlatelolco, que se déroule l'horreur.

Les étudiants et les étudiantes se rassemblent en fin d'après-midi, l'armée est postée stratégiquement pour entourer la place et les HLM environnants sont infiltrés par des paramilitaires de droite payés par le gouvernement. L'armée s'approche, la milice tire à blanc; c'est le signal attendu et l'armée se met à tirer aveuglément dans la foule apeurée.

On n'a jamais eu le décompte officiel des morts cette journée-là et il faudra près de 25 ans avant que le gouvernement mette sur pied un comité d'étude pour faire la lumière sur " le massacre de Tlatelolco ". Au printemps 2006, Echeverría a été inculpé de génocide en pleine période électorale par un juge de la Cour suprême. Toutefois, l'âge avancé de l'ancien président risque de lui éviter la prison. L'argumentaire utilisé est similaire à celui des avocats de Pinochet.

Depuis plusieurs années, le comité 68 organise, avec l'aide de militants, militantes, d'étudiants, d'étudiantes et de citoyens, citoyennes de Mexico, une marche civile rassemblant annuellement un nombre impressionnant de Mexicains et de Mexicaines qui tiennent à ce que l'on se rappelle de Tlatelolco 68. La manifestation de cette année fut aussi populeuse que les précédentes.



demande également à être représenté au même titre que les syndicats étudiants et promet des actions "radicales" comme le blocage de routes et l'occupation de bâtiments universitaires dans les villes les plus importantes. Au-delà des droits d'inscription, ce mouvement, qui se définit comme "une communauté de groupes autogérés", demande la remise en cause de l'ensemble des mesures régissant l'enseignement supérieur. Au début du mois de juillet, le gouvernement a annoncé la création d'un droit d'inscription unique de 105 000 forints (360 euros) par semestre pour un bachelors et 150 000 (516 euros) pour un mastère, quelle que soit la matière choisie. Les personnes qui étudient achevant leurs études dans les 15 % de tête de leur classe seront exemptées des droits d'inscription.

Slovaquie

Parmi ses priorités pour les quatre prochaines années du mandat actuel, Jan Mikolaj, le ministre de l'Éducation, veut imposer des droits d'inscription universitaires à partir de 2007-2008, bien que les précédents ministres aient également essayé, sans succès, leurs tentatives ayant été repoussées cinq fois par le Parlement. Actuellement, les étudiants et les étudiantes paient déjà des droits d'inscription officiels : on les encourage à les verser à des organismes tiers, souvent privés, qui les reversent aux universités...

Pour conclure, disons simplement qu'il y a un prix à payer pour entrer dans le club des puissants. Nous assistons à une européanisation de l'idéologie du capital. En (néo)libéralisant leurs économies de la sorte, les pays de l'ancien bloc communiste pourraient faire face aux mêmes problèmes structurels rencontrés chez les pays du sud. De plus, si le pouvoir met en place des réformes pouvant rompre la paix sociale, la radicalisation des mouvements sociaux n'est qu'une résultante assurée.

Mères aux études :

les pensions alimentaires, synonymes de leur surendettement

Par Sandra Bérubé,
étudiante à l'UQAM

La situation globale des femmes en éducation, suite à de longues luttes, permet à présent aux femmes l'accès au savoir auparavant exclusif aux hommes. Si elles sont à présent égales ou majoritaires aux hommes dans tous les niveaux de scolarisation, excepté le doctorat, elles restent pourtant en position économique moyenne systématiquement inférieure à celle des hommes. Ce clivage ne se limite pas au marché du travail, où elles ne gagnent toujours que 65 % du salaire moyen des hommes. En effet, surreprésentées dans le régime de l'aide financière aux études (AFE), lui-même particulièrement désavantageant pour les parents recevant une pension alimentaire, les femmes sont les plus endettées du système scolaire.

Sur le marché du travail

Sur le marché du travail, elles récoltent des salaires moindres que ceux des hommes, et ce, systématiquement, même à degré de scolarité et horaires égaux. Elles ont davantage de difficulté à s'insérer sur le marché du travail et leur portrait réel sur le marché de l'emploi est peu reluisant. Elles constituent une très large part des personnes travaillant à temps partiel, pour cause principale d'obligation parentale, contrairement aux motifs du peu d'hommes dans la même situation. Aussi, elles sont majoritairement présentes dans des métiers typiquement féminins et moins bien rémunérés, et sont très minoritaires dans les postes de gestion. En outre, c'est encore à elles qu'incombe la responsabilité morale et physique de la famille, rôle auquel elles choisissent souvent de privilégier à leur carrière ou leurs études. C'est d'ailleurs ces dernières qui sont le plus souvent responsables de familles monoparentales, ce qui implique dans bien des cas des difficultés monétaires encore plus importantes.¹

Aux études

Conséquemment à des moyens financiers inférieurs à ceux des hommes, les femmes sont plus nombreuses que ces derniers à avoir recours au programme d'AFÉ. De manière générale, en 2003, 29,9 % de la population étudiante a bénéficié du programme. De ce groupe, les femmes ont été presque 20 % plus nombreuses que les hommes à être prestataires (58,7 % comparativement à 41,3 %).² Les femmes se retrouvent donc, en finale, plus endettées alors qu'elles ont en parallèle moins de gains monétaires. Cette tendance s'observe peu importe leur situation familiale, mais le clivage hommes/femmes est encore plus important chez les femmes séparées, divorcées et mères.³

Le secteur des parents bénéficiaires de l'AFÉ, représentant un nombre de 20 964 personnes, est lui aussi très largement composé de femmes. Elles en composent les effectifs à 71,4 %.⁴ Les mères monoparentales, déjà pour leur part parmi les plus touchées par l'endettement étudiant, ont vu leur situation s'aggraver encore suite à la dernière réforme de l'AFÉ. Dans le contexte précédent la réforme, la pension alimentaire était déjà calculée dans les revenus des personnes faisant une demande de prêts et bourses. C'était alors déjà très contestable d'utiliser ce montant versé aux enfants comme revenu pour



la personne, et encore plus particulièrement lorsque l'on sait que les pensions sont versées de façon intermittente et partielle, ou même jamais, pour près de 30 % des enfants dont le soutien financier fait l'objet d'une ordonnance de la cour.⁵ De plus, en 1997, les pensions alimentaires pour enfants déterminées dans des jugements ont été défiscalisées. Ceci signifie qu'elles n'ont plus à être déclarées comme un revenu, en regard de l'impôt. Toutefois, elles ont continué à être considérées comme un revenu pour l'AFÉ.

Cette mesure très pénalisante réussissait heureusement à être contournée par plusieurs mères monoparentales - puisqu'il s'agit de femmes en majorité - lorsque celles-ci se tournaient vers le comité de dérogation de l'aide financière aux études. Ce comité suggérait au ministre de leur remettre l'équivalent de leurs chèques de pension alimentaire en prêts et bourses, avis qui était, de manière générale, appliqué. Plusieurs responsables de l'AFÉ dans des institutions collégiales parlent en fait d'une dérogation systématique.

Dans la lancée de la réforme, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a décidé d'exempter les premiers 1 200 \$ de pension alimentaire du calcul du revenu des prestataires. L'entente à rabais suite à la grève générale illimitée des étudiants et des étudiantes n'aura pas empêché la règle des 1 200 \$ de continuer de s'appliquer. Cette mesure qui pouvait de prime abord sembler alléger la problématique du calcul de la pension alimentaire dans les revenus, quoiqu'étant déjà par sa simple existence illégitime, s'est avérée encore plus restrictive qu'auparavant. De prime abord, en 2004 et 2005, ce changement n'a pas été trop fortement ressenti puisqu'un nouveau système informatique a permis une bonification de l'aide à ce moment-là, le calcul des montants accordés ayant eu une couverture de 16 mois. Les répercussions se font à présent sentir, alors qu'au même moment, des mères étudiantes pouvant compter sur le revenu de leur conjoint reçoivent plus que les mères monoparentales. Ceci s'explique par le fait que le comité de dérogation a, suite à la réforme, changé son fusil d'épaule et refuse à présent systématiquement de

remettre aux mères monoparentales l'équivalent de leur pension alimentaire. Malgré les demandes de dérogation à répétition dans certains dossiers, on se bute à une intransigeance incontournable. Dans bien des cas, il serait plus avantageux pour les mères d'être sur l'aide sociale...⁶

L'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire versée au chef-fe-s de familles monoparentale dans le calcul des montants de l'aide financière aux études est une des revendications de l'ASSÉ. La réforme ayant mené à l'aggravation des conditions entourant les pensions alimentaires étant encore très récente et ses répercussions encore nouvelles, c'est un temps propice pour recueillir les témoignages de la population étudiante et dénoncer ce règlement de l'AFÉ entretenant la misère et le surendettement des mères étudiantes, déjà désavantagées et peu soutenues dans leurs difficultés. En outre, il est plausible de croire un gain réel dans l'abolition du calcul des pensions alimentaires : le gouvernement ayant récemment ouvert la porte à des modifications, la construction d'un rapport de force pourrait certainement obtenir une nouvelle modification, cette fois ci dans le but d'enrayer cette contrainte à l'accessibilité aux études spécifiquement dirigée envers les femmes assumant la monoparentalité et les études de front.

-
1. Statistique Canada, Femmes au Canada : une mise à jour sur le chapitre du travail, 2003.
 2. Aide financière aux études - Statistiques, Rapport 2002-2003, <http://www.afe.gouv.qc.ca/connaître/pdf/stats2003.pdf>
 3. Aide financière aux études - Rapport annuel 2004-2005 - La gestion par résultat, http://www.afe.gouv.qc.ca/connaître/pdf/rapportGestion2004_2005.pdf
 4. Mères étudiantes et ménages étudiants du Québec (MÉMEQ), Revendications sur la situation des mères étudiantes et des ménages étudiants du Québec, 2005.
 5. Rapport de recherche - Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, <http://www.canadajustice.ca/fr/ps/pad/reports/2004-FCY-6/chap4.html>
 6. Annie Morin, Changement au régime des prêts et bourses - L'argent des enfants pour payer les études de maman, Le Soleil, 9 novembre 2005.

CAMP DE FORMATION - Hiver 2007 -

Ateliers :

- ABC de la négociation
- ABC d'une occupation
- Histoire du mouvement étudiant
- Gratuité scolaire

Aussi possible :

Une formation adaptée à vos besoins!

Pour plus d'informations,
contactez-nous :

(514) 390-0110 ou
www.asse-solidarite.qc.ca

Le Réseau de solidarité des travailleuses et travailleurs : Pour un syndicalisme de combat!

Collaboration spéciale du Réseau de solidarité des travailleuses et travailleurs



Qui sommes-nous ?

Le Réseau rassemble des travailleurs et travailleuses, avec ou sans-emploi, issu-e-s de différents secteurs de l'économie qui s'unissent sur une base individuelle, peu importe leur lieu de travail, afin de mettre de l'avant un syndicalisme de combat. Au syndicalisme de concertation des grandes centrales, nous offrons comme alternative l'action directe contre les patrons, la solidarité et le respect de l'autonomie de nos membres par la démocratie directe. Cette forme de syndicalisme passe par notre indépendance face à toute forme d'organisation politique ou de bureaucratie syndicale, notre soutien pour une prise en charge des luttes par les travailleurs et travailleuses à la base et notre contribution à la construction d'une solidarité de classe.

Notre force, c'est le nombre

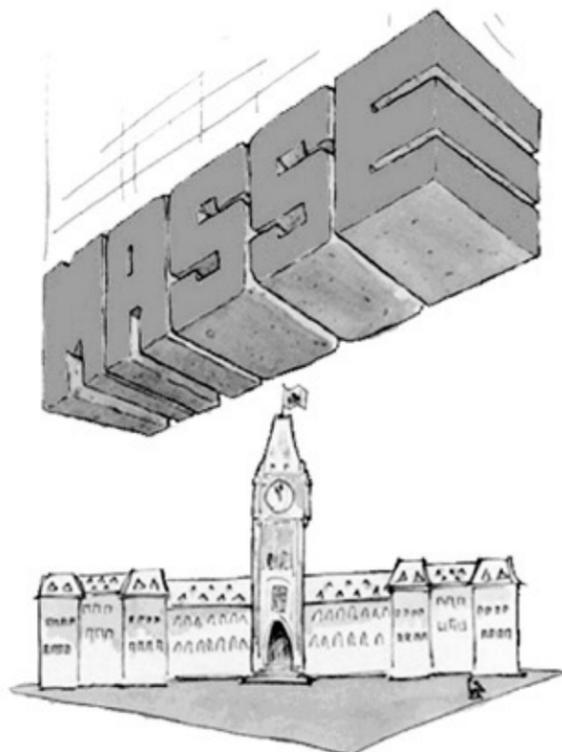
Nous désirons un syndicalisme combatif, qui utilisera l'arme la plus efficace pour faire plier les boss: l'action directe. Trop longtemps, les travailleurs et les travailleuses se sont fié-e-s uniquement sur la loi pour les protéger. Cette stratégie est un échec cuisant! Partout les salaires réels diminuent et les conditions de travail empirent. Il est temps de revoir notre stratégie et de s'unir pour construire un rapport de force contre les employeurs et ainsi pouvoir faire des gains concrets. Plus les travailleurs et les travailleuses joindront le Réseau et seront impliqué-e-s, plus celui-ci sera fort et pourra agir pour faire bouger les choses.

Ce que nous faisons

Récemment, la campagne " Une rue, un syndicat " qui vise la création d'un syndicat de type géographique sur la rue St-Denis a été lancée. Face à la McDonaldisation des conditions de travail dans le secteur des services et étant donnée la petitesse des lieux de travail, l'idée d'unir tous les travailleurs et les travailleuses de la rue est apparue. Notre objectif n'est pas de gagner la majorité dans tous les lieux de travail et de négocier des conventions collectives séparées, mais de construire un seul grand syndicat pour toute la rue. Ainsi, collectivement, nous aurons une force de frappe suffisante pour résister aux patrons et exiger notre dû.

Mise à part cette campagne, le Réseau fait : des lignes de piquetage volantes, de l'information et de l'éducation, des conseils légaux, l'organisation de lieux de travail non-syndiqués et diverses actions directes.

**Pour nous contacter : (514) 830-0066
rst.wsn@gmail.com**



LA CAISSE AUTONOME D'ASSURANCE-CHÔMAGE : UN PAS VERS LA PRIVATISATION DU RÉGIME?

Collaboration spéciale du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi, MASSE¹

Il est clair que l'ensemble des acteurs sur la question du chômage s'accorde pour dire qu'il est impératif de trouver un moyen pour qu'il soit mis un terme au vol de la Caisse de l'assurance-chômage, vol qui frôle actuellement les 50 milliards de dollars. Par contre, certains acteurs politiques, syndicaux et communautaires (le Bloc Québécois, les principales centrales syndicales québécoises ainsi que quelques groupes de chômeurs et de chômeuses) soutiennent que pour mettre fin à ce détournement de fonds il faut simplement que la gestion de la Caisse devienne autonome et que les travailleuses et les travailleurs ainsi que les employeurs soient responsables de sa gestion. Il faut cependant se méfier d'une telle solution qui, bien qu'elle puisse apparaître comme étant simple à vendre et à appliquer, peut entraîner un mal bien plus grand que celui qu'elle veut soulager.

Les dangers d'une Caisse autonome

Revendiquer une Caisse autonome, c'est accepter le mode de financement actuel de la Caisse, c'est-à-dire que seuls les patrons et les travailleuses et les travailleurs y cotisent². Par le fait même, cette revendication implique la renonciation d'exiger le retour de la contribution de l'État fédéral au financement du compte d'assurance-chômage. C'est en quelque sorte accepter la déresponsabilisation financière de l'État en matière de chômage.

L'État doit assumer sa responsabilité!

Au Canada, jusqu'en 1990, le gouvernement, tout comme les employeurs et les travailleurs et les travailleuses, cotisait à la Caisse d'assurance-chômage. Cette contribution respectait le principe selon lequel l'État avait une responsabilité en matière de chômage. Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a mis fin à cette contribution, s'inscrivant ainsi dans la lignée des Thatcher et Reagan pour qui le chômage devait être une responsabilité essentiellement individuelle. Ce retrait du financement étatique a eu comme conséquence de créer un déficit important dans la Caisse. Afin de combler ce manque à gagner, le gouvernement a amorcé une série de coupures au niveau de la couverture et de l'admissibilité du régime. Ces vagues de compressions successives ont été d'une telle ampleur qu'elles ont fait chuter le nombre de chômeurs et de chômeuses couverts par l'assurance-chômage de moitié entre 1989 et 1997³, tout en permettant par ailleurs de créer dès 1995 un surplus. Ces sommes ont été utilisées à d'autres fins que le versement des prestations aux travailleuses et aux travailleurs en chômage (remboursement de la dette, réduction des impôts des riches et des entreprises, financement des programmes de "workfare" et de "cheap labor" gérés par Emploi-Québec, ainsi qu'une kyrielle de programmes qui n'ont rien à voir avec le chômage).

Ainsi, depuis maintenant plus de 15 ans, seuls les employeurs, ainsi que les travailleuses et les travailleurs financent le Régime et seul le gouvernement profite des surplus de cette caisse en utilisant à chaque année ces sommes à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont prélevées soit le versement de prestations aux sans-emploi.

La caisse autonome, un pas vers la privatisation du régime ?

Revendiquer une caisse autonome fait totalement abstraction du principe de responsabilité de l'État en ce qui a trait au problème du chômage. En effet, à partir du moment où la Caisse deviendrait autonome et que sa gestion incomberait exclusivement aux patrons et aux travailleuses et travailleurs, cela aura pour effet d'officialiser la déresponsabilisation de l'État en matière de chômage. Cela irait ainsi à l'encontre des revendications historiques du mouvement ouvrier et aurait pour conséquence de rendre à toutes fins pratiques vaines, toutes tentatives pour forcer le gouvernement à financer la Caisse d'assurance-chômage. Il est à craindre que cette étape constitue un des derniers pas avant la privatisation de ce régime ou, à tout le moins, l'états-unisation de celui-ci.

Ainsi, advenant un ralentissement économique et une augmentation du chômage, l'État n'interviendrait plus pour compenser cette diminution du solde de la Caisse. La seule solution possible serait une diminution des prestations versées aux chômeuses et chômeurs, ce qui accroîtrait considérablement les nombreuses inégalités et plongerait dans la pauvreté davantage de travailleuses et de travailleurs.

Conclusion

Dans ce contexte le MASSE revendique que l'État contribue à nouveau à la Caisse et que la législation sépare de façon effective les fonds de l'assurance-chômage du compte consolidé du gouvernement fédéral. Que ces sommes servent exclusivement à dédommager les chômeurs et les chômeuses. Que l'État rembourse les sommes volées aux travailleuses et aux travailleurs du Canada et qu'on augmente substantiellement l'admissibilité et la couverture du régime. Finalement, que cet argent ne servent plus à payer les riches et à financer le "workfare" et le "cheap labor" comme c'est actuellement le cas.

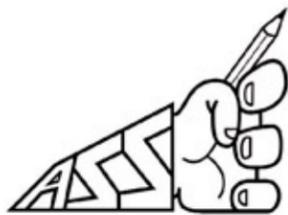
Pour plus d'informations sur le MASSE et les groupes de chômeuses et de chômeurs au Québec : www.lemasse.org

1. Le MASSE est un réseau québécois qui rassemble 14 groupes de chômeurs et de chômeuses luttant pour un régime d'assurance-chômage juste et universel.

2. D'ailleurs, la Caisse est présentement autonome en partie depuis l'hiver dernier, alors que les cotisations sont fixées en fonction du coût réel du Régime, ce qui empêche dorénavant, en théorie, la création de surplus.

3. D'environ 90 % à moins de 45 % des cotisantes et des cotisants.

Qu'est-ce que l'ASSÉ ?



L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires.

Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

Le droit à l'éducation

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental pour les membres de la société et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

En matière de frais de scolarité, la seule politique progressiste est sans équivoque la gratuité scolaire à tous les niveaux pour tous et toutes. Elle représente un objectif indispensable dans la lutte au régime discriminatoire de l'endettement étudiant, qui obstrue l'accès des personnes à faible revenu à l'enseignement supérieur, reproduisant les inégalités sociales.

Par ailleurs, pour que le système d'éducation permette l'épanouissement politique, social, économique et culturel de ses bénéficiaires, il ne peut être que public. Son financement doit donc être assuré par l'État. C'est ce qui motive l'ASSÉ à dénoncer la tendance des dernières années, encouragée par le recul du financement public, à la colonisation des institutions d'enseignement par les entreprises privées. Celles-ci doivent plutôt contribuer au financement des établissements scolaires par le biais des impôts et non par des investissements directs qui subordonnent les activités d'éducation aux étroites finalités de la production capitaliste. Ainsi, il est impératif, afin d'avoir un enseignement de qualité, d'obtenir un réinvestissement massif de fonds publics.

Une stratégie efficace

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspondent nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, c'est le syndicalisme étudiant de combat. Cela implique, dans un premier temps, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques.

À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats et de pratiques de la démocratie directe. Ainsi, l'assemblée générale est l'endroit par excellence pour ce faire. C'est pourquoi l'ASSÉ fonctionne sur la base de ce mode décisionnel, dont les résolutions sont rapportées au congrès par les délégués élus par les

associations membres, toujours en A.G. C'est pourquoi il est nécessaire que les membres de l'ASSÉ s'impliquent dans leurs associations locales, afin de prendre en charge notre association nationale. De plus, l'ASSÉ est favorable à l'idée de pousser cette démocratisation le plus loin possible, dans une perspective d'autogestion. En effet, ce sont les personnes qui sont le plus concernées par les décisions prises pour la gestion des établissements d'enseignements qui sont les plus aptes à prendre lesdites décisions. À savoir, les étudiantes, les étudiants et les travailleuses, travailleuses.

De plus, le syndicalisme de combat nous amène à démontrer notre solidarité avec les mouvements sociaux visant le mieux-être de la société. En effet, nous voulons non seulement défendre les intérêts matériels qui nous concernent en tant qu'étudiants et étudiantes, mais tout ce qui nous concerne en tant que membres à part entière de la société. Cette solidarité entre les luttes sociales permet aussi la construction d'un rapport de force d'autant plus fort pour faire plier le gouvernement, ou les adversaires en cause, et ainsi obtenir les gains des différents groupes engagés dans la lutte.

En effet, puisque les gouvernements vivent avec des impératifs économiques sur lesquels ils ont le contrôle, ou non, ils ne peuvent et en certaines occasions ne veulent pas

D'autre part, puisqu'il est impossible de s'en remettre à la bonne volonté des gouvernements et des administrations pour la sauvegarde du droit à l'éducation, il faut miser sur la construction permanente d'un rapport de force, d'un contre-pouvoir. En ce sens l'ASSÉ travaille sans relâche à l'information et la mobilisation massive et systématique du mouvement étudiant québécois.

L'ASSÉ ne s'oppose pas à toute négociation. Seulement, elle croit nécessaire que ce genre de processus ne soit entamé qu'une fois que la population étudiante est informée et mobilisée, c'est-à-dire qu'un rapport de force est établi. En plus d'augmenter de façon significative les chances de succès d'un tel processus, cela assure un contrôle démocratique par les Assemblées générales.

Une tradition syndicale

Plusieurs organisations ont existé au fil de l'histoire du mouvement étudiant québécois. La plupart d'entre elles, celles qui ont le plus influencé la société et notre système d'éducation, ont été celles qui, tout comme l'ASSÉ présentement, se sont réclamées du syndicalisme de combat. L'UGEQ (Union Générale de Étudiants du Québec 1964-1968), l'ANEEQ (Association Nationale des Étudiantes et des Étudiants du Québec 1975-1993) et le MDE (Mouvement pour le Droit à l'Éducation 1996-2000) ont été fondamentaux dans la défense du droit à l'éducation. Revendiquant la gratuité scolaire à toute occasion, elles ont, sans équivoque, participé à la construction d'un rapport de force qui a permis au mouvement étudiant de se faire écouter.

Qu'est-ce que l'Ultimatum?

L'Ultimatum est le journal de l'ASSÉ, il est publié plusieurs fois par session et est distribué par les associations membres et non-membres à travers le Québec. Il a comme but premier de faire la promotion de l'ASSÉ, de ses revendications et de ses plans d'actions, qui sont votés en Congrès par l'ensemble des membres.

Contrairement aux médias de masse, l'Ultimatum ne se revendique pas d'une fausse objectivité. Le ton journalistique employé par les grands journaux cache trop souvent des positions favorables à l'idéologie dominante. L'Ultimatum, sur la question de l'éducation dévoile l'envers de la médaille.

L'information est à la base d'un réel pouvoir. Par la production d'un journal dont le contenu est déterminé par et pour les étudiantes et étudiants (par la pratique de la démocratie directe en Assemblée Générale), l'ASSÉ se dote d'un outil essentiel à la construction d'un rapport de force!

**Vous aimez notre journal?
Abonnez-vous!**

Pour plus d'informations et pour vous abonner :

www.asse-solidarite.qc.ca

dans la section Présentation de l'Ultimatum

Visitez notre site internet!

- Section d'actualités

- Calendrier d'événements

- Banque de documents

- Numéros précédents du journal

- Fonction de recherche

- Forums de discussion

www.asse-solidarite.qc.ca



**Attention : ce journal est
RÉUTILISABLE ET
RECYCLABLE!**

SVP faites votre part pour l'environnement et réutilisez ce journal en le donnant à une autre personne ou en le déposant dans un présentoir! Sinon, déposez-le dans un bac à recyclage!

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent journal est fortement recommandée et chaudement applaudie, à condition d'en mentionner la source!

**Association pour une
Solidarité Syndicale
Étudiante (ASSÉ)**

2570 Nicolet, local 301
Montréal, Québec, H1W 3L5,
(514) 390-0110

www.asse-solidarite.qc.ca

Pour joindre le Conseil exécutif :
executif@asse-solidarite.qc.ca

Pour joindre le Comité journal :
ultimatum@asse-solidarite.qc.ca